



Probleme au sujet des versements de salaires

Par **Manu55**, le **20/04/2012** à **20:53**

Bonjour, j'ai 2 petites questions à vous poser :
un employeur a-t-il le droit de verser le salaire en 2 fois, une première fois le 1 du mois et la deuxième partie le 15 de ce même mois ?
Ensuite, étant chauffeur routier, il arrive d'être bloqué à la maison pour intempérie et à cause des barrières de dégel, mon employeur m'a mis au chômage partiel car je n'avais plus de congés payés : a-t-il le droit sans m'en informer ?
Merci de bien vouloir me répondre.

Par **pat76**, le **21/04/2012** à **16:56**

Bonjour,
L'employeur doit vous verser l'intégralité de votre salaire en même temps que la remise du bulletin de salaire.
Doit-il vous être payé, la somme nette qui figure sur le bulletin de salaire ?
Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à votre employeur dans laquelle vous le mettez en demeure de vous verser le 1er de chaque mois l'intégralité de votre salaire du mois précédent.
Votre employeur vous a payé le chômage partiel ?
Qu'indique votre convention collective à ce sujet ?